Val de Garonne Agglomération

Maison du développement

Place du marché
BP 70305 47213
Marmande Cedex

Tél. 05 53 64 40 46
vga@valdegaronne.fr
www.valdegaronne.fr

Marmande,
le 23/01/2026

Communiqué de Presse

Faits marquants du Conseil d'agglomération du 22 janvier 2026

Ce 1er Conseil de l'année et dernier Conseil de la mandature a été marqué par le vote d'un budget 2026 inédit car construit dans un contexte budgétaire aussi incertain que menaçant. L'Agglomération tient toutefois le cap d'une situation financière saine, préservant l'essentiel des services publics et l'avenir du territoire. Deux éléments ont également marqué la séance : le vote de la grille tarifaire pour la 1ère facture TEOMi ainsi qu'un soutien financier appuyé au projet d'ouverture d'un 2ème cabinet Médecins solidaires.

Un budget prudent face aux menaces et incertitudes du Projet de Loi de Finances 2026

A l'automne 2025, face à un projet de loi de finances 2026 révélant la perte potentielle de ressources à hauteur de 5 millions d'€ pour notre Agglomération, les élus ont décidé de décaler le vote du budget initialement prévu en décembre pour limiter l'impact de l'incertitude et préparer un budget selon 3 priorités : défendre le pouvoir d'achat et l'accès aux services publics, investir pour le futur du territoire, soutenir l'économie locale et l'emploi.

La stratégie

- Maintien de la capacité d'investissement avec une épargne nette ajustée à 2,2 millions d'€
- Zéro hausse de la fiscalité
- Réalisation d'économies ciblées sans toucher à l'essentiel
- Préparation d'un budget supplémentaire après adoption de la Loi de finances

Les chiffres-clés

Budget primitif : **74 millions*** d'€ (86 millions d'€ avec les opérations d'ordre). **Budget consolidé (budget principal et budgets annexes)*

- **56** millions d'€ pour les dépenses réelles de fonctionnement (baisse de 1.5 % par rapport au budget 2025)
- **18** millions d'€ pour l'investissement (dépenses d'équipement)

Une épargne en diminution mais toujours satisfaisante *(budget consolidé)*
L'épargne nette disponible permettant d'investir est ainsi de 2,2 millions d'€ (contre 3.5 en 2025).

Le maintien d'une enveloppe pour les subventions aux associations
Avec cette enveloppe de 375 545 €, l'Agglomération préserve 50 % du montant global annuel généralement attribué au tissu associatif local. Ce montant sera complété en priorité lors d'un budget supplémentaire après le vote du PLF 2026, si financièrement possible.

Le maintien d'un haut niveau d'investissement
Les principales opérations (avec leurs montants pour l'année 2026) :

- Travaux Voirie et Cadre de vie : 3,6 M€
- Future déchèterie à Marmande : 3,5 M€ (4,5 M€ au total)
- Fonds de concours aux communes : 1 M€
- Travaux de performance énergétique (maison du développement) : 740 000 €
- Mobilités - Schéma cyclable : 657 000 €
- Schémas directeurs Eau & Assainissement et Eaux pluviales : 607 000 €

Les économies ciblées
A titre d'exemples : l'adaptation de l'offre Transports sur l'évènementiel, la suspension de la feuille de route Economie sociale et solidaire, le gel des créations de postes, l'étalement des travaux d'investissement pour les pistes cyclables et la rénovation énergétique du bâtiment siège de l'Agglomération ainsi que de son complexe aquatique Aquaval.

Le 3ème budget vert
Dans ce classement des principales dépenses selon leur impact environnemental, 41 % des dépenses d'investissement sont jugées favorables, 55 % neutres. Tandis que 4 % sont défavorables : un pourcentage quasiment divisé par 4 en 3 ans.

Vote de la grille tarifaire pour la 1ère facture TEOMi en 2026

La grille tarifaire de la TEOMi ou Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative repose sur deux parts :

- la part fixe, calculée selon la valeur locative du logement et les taux de TEOM,
- la part variable incitative, calculée en fonction du volume du bac gris (ordures ménagères) et du nombre de collectes de ce bac gris sur l'année n-1.

A l'échelle du territoire, la part fixe représentera **73% du financement du service, et la part variable 27%.** A noter que la totalité des recettes collectées via la TEOMi sont exclusivement dédiées à la gestion du service public des déchets (collecte, déchèteries, compostage, prévention, etc.).

La part fixe : les taux 2026
Afin de pouvoir intégrer la part variable dans le montant final, les taux de TEOM 2026 sont abaissés.

La part variable incitative : les tarifs 2026 de la collecte du bac gris

- 120 litres (large majorité des foyers) : 4,60 €
- 240 litres : 9,10 €
- 360 litres : 13,70 €
- 770 litres : 29,30 €.

Les tarifs définitifs sont conformes aux tarifs prévisionnels annoncés début 2025. Malgré l'augmentation forte et continue des coûts liés au traitement des déchets, cette maîtrise des tarifs est aujourd'hui possible grâce aux efforts réalisés par les habitants l'année précédente, avec des résultats supérieurs aux prévisions, que ce soit en termes de tri et de compostage, efforts ayant permis de réduire de 21 % le tonnage d'ordures ménagères en 2025.

Le projet d'ouverture d'un 2ème cabinet Médecins solidaires

Après avoir accompagné l'ouverture (24/02/2025) d'un 1er cabinet* Médecins solidaires dans sa maison de santé communautaire au Mas d'Agenais, Val de Garonne Agglomération se prépare à engager une enveloppe prévisionnelle de près de 95 000 € pour aider au démarrage du 2ème cabinet de ce même collectif, incluant :

- l'exonération des 6 premiers mois de loyer (hors charges),
- la réalisation et le financement des travaux d'aménagements,
- une aide à l'acquisition de matériels et à l'accueil hebdomadaire des médecins,
- une aide à l'ingénierie.

Cette démarche de soutien de l'Agglomération se fait en lien avec la commune et le Conseil départemental de Lot-et-Garonne.
**Bilan au 18/12/2025 : 3 650 consultations, 1 115 patients.*

Contact Presse
Laure Duplaa - lduplaa@valdegaronne.fr – 05 53 64 83 76 – 06 76 96 77 52